

RECOMMANDATIONS IMPORTANTES A LIRE POUR ACTIVER LES REMBOURSEMENTS ET EVITER LES REJETS

Conditions générales :

- Le cadre réservé à l'adhérent doit être dûment renseigné.
- Le cadre réservé au médecin doit être renseigné par le praticien lui-même notamment la nature de la maladie.
- La validité de la feuille de soins est limitée à 3 mois à compter de la première consultation.
- L'entente préalable est exigée pour toute hospitalisation médicale, chirurgicale, soins dentaires spéciaux, extractions multiples, parodontie orthodontie, prothèses dentaires, prothèses auditives ou orthopédiques ainsi que pour tous les actes effectués en série.
- En cas d'accident, une déclaration précisant les causes et circonstances de l'accident est à joindre à la feuille de soins.

Pharmacie :

- Les vignettes des médicaments doivent être obligatoirement jointes aux ordonnances.
- Pour les médicaments sans vignettes une facture de la pharmacie doit être jointe.

Radiologie et Biologie :

- La facture ainsi qu'une copie des résultats des analyses ou du compte rendu [sous pli confidentiel] doivent être jointes à l'ordonnance médicale pour toute demande de remboursement.
- Un pli confidentiel du médecin prescripteur des analyses ou radios peut être demandé par le médecin conseil de la mutuelle.

Optique :

- L'ordonnance du médecin prescripteur et la facture de l'opticien sont à joindre à la feuille de soins.

Rééducation :

- L'entente préalable renseignée par le médecin prescripteur est exigée avant le début des séances de rééducations.
- Pour le remboursement, la facture et le calendrier des séances effectuées sont à joindre à la feuille de soins.

Dentaire :

- En cas de prothèses ou de traitement canalaires, l'accord préalable renseigné sur la feuille de soins est obligatoire avant le début de traitement.
- La facture doit être jointe à la feuille de soins pour toute demande de remboursement.
- La radio-après soins est obligatoire en cas de prothèses ou de traitement canalaires.

Maladie et Affection Longue Durée ALD et ALC :

- La déclaration de maladie chronique doit être renseignée par le médecin prescripteur et renouvelée tous les 6 mois.

Adresses Mails utiles

- Réclamation : contact@mupras.com
- Prise en charge : pec@mupras.com
- Adhésion et changement de statut : adhesion@mupras.com

La MUPRAS garantit le respect de la loi n° 09-08 relative à la protection des personnes physiques à l'égard du traitement des données à caractère personnel.

M22- 0042558

157174

Maladie

Dentaire

Optique

Autres

Cadre réservé à l'adhérent (e)

Matricule : 9798

Société :

RAM

Actif

Pensionné(e)

Autre :

Nom & Prénom : ALLAOUI MOUAD

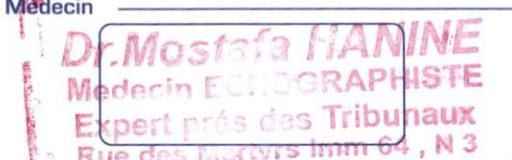
Date de naissance : 18/03/1972

Adresse : Bd CHENGUINIE IMM CITENGUINIE N° 1
SMAALA SETTAT

Tél. : 0665.15.11.88 Total des frais engagés : 873,40 Dhs

Cadre réservé au Médecin

Cachet du médecin :



Date de consultation : 06/04/2023

Nom et prénom du malade : ALLAOUI MALAK Age:

Lien de parenté : Lui-même

Conjoint

Enfant

Nature de la maladie : Colite Abdominale

Affection longue durée ou chronique : ALD ALC Pathologie :

En cas d'accident préciser les causes et circonstances :

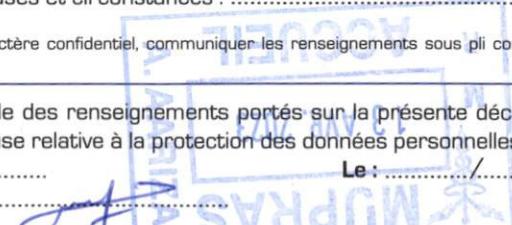
Dans le cas où la maladie aurait un caractère confidentiel, communiquer les renseignements sous pli confidentiel à l'attention du médecin conseil de la Mutuelle.

J'atteste sur l'honneur l'exactitude des renseignements portés sur la présente déclaration. Je déclare avoir pris connaissance de la clause relative à la protection des données personnelles.

Fait à :

Le : / /

Signature de l'adhérent(e) :



g

RELEVE DES FRAIS ET HONORAIRES

Dates des Actes	Nature des Actes	Nombre et Coefficient	Montant détaillé des Honoraires	Cachet et signature du Médecin attestant le Paiement des Actes
06/04/2023	GRAPHISTE		172,00 DT	DR M. EL HADJ ABBAS MED. EXPERT DES TRIBUNAUX SETTA
	Expertise		Medecin Expert des Tribunaux	172,00 DT
	Rue des Magasins Immobiliers		Rue des Magasins Immobiliers	061073680
	SETTA		SETTA	

EXECUTION DES ORDONNANCES

Cachet du Pharmacien ou du Fournisseur	Date	Montant de la Facture
Pharmacie du TRAIN 8, Els Rue La Gare Smaâla Settat-Tél.: 05.23.40.34.77	06/04/23	133,40

ANALYSES - RADIOPHYSIES

Cachet et signature du Laboratoire et du Radiologue	Date	Désignation des Coefficients	Montant des Honoraires
BIOLOGIE MEDICALE Bouchab 0523841540 Tél: 0523841540	06/04/23	30,430	590,00

AUXILIAIRES MEDICAUX

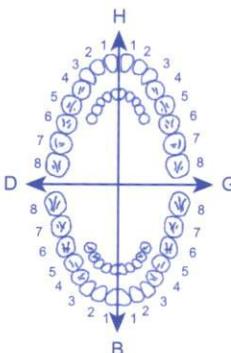
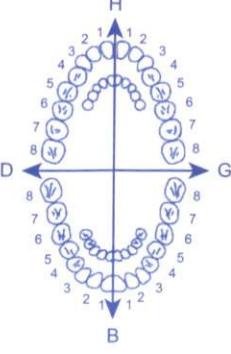
Cachet et signature du Praticien	Date des Soins	Nombre				Montant détaillé des Honoraires
		AM	PC	IM	IV	

RELEVE DES FRAIS ET HONORAIRES

Le praticien est prié de préciser la dent traitée, l'acte pratiqué en indiquant la nature des soins.

Important :

Veuillez joindre les radiographies en cas de prothèses ou de traitement canalaires, ainsi que le bilan de l'ODF.

SOINS DENTAIRES	Dents Traitées	Nature des Soins	Coefficient	Coefficient des Travaux
				MONTANTS DES SOINS
				DEBUT D'EXECUTION
				FIN D'EXECUTION
				Coefficient des Travaux
				MONTANTS DES SOINS
				DATE DU DEVIS
				DATE DE L'EXECUTION

O.D.F PROTHESES DENTAIRES

H	G
25533412 00000000	21433552 00000000
00000000	00000000
35533411	11433553

(Création, remont, adjonction)
Fonctionnel, Thérapeutique, nécessaire à la profession

DETERMINATION DU COEFFICIENT MASTICATOIRE

H	G
25533412 00000000	21433552 00000000
00000000	00000000
35533411	11433553

VISA ET CACHET DU PRATICIEN ATTESTANT LE DEVIS

VISA ET CACHET DU PRATICIEN ATTESTANT L'EXECUTION

Docteur Mostafa HANINE

Diplômé de la Faculté Montpellier 1

Faculté de Médecine

Ultrasonographie

- ECHOGRAPHIE GENERALE

- ABDOMEN

- GYNECO OBSTETRIQUE

- CARDIO VASCULAIRE

- TISSUS SUPERFICIELS

Médecin Expert près des Tribunaux

الدكتور المصطفى حنين

خريج جامعة مونبولي 1

كلية الطب

- الفحص بالتموجات الصوتية

- الأمراض الباطنية

- أمراض النساء والولادة

- أمراض القلب والأوعية الدموية

- أمراض الأنسجة العليا

خبرير مقبول لدى المحاكم

Settat, le

06.04.2023

سطات، في



320

- NO-SPA 40mg

1-1-1

- Aximycine 500 mg 1/2

1-1-1

- Tardyferon 80mg 1/2

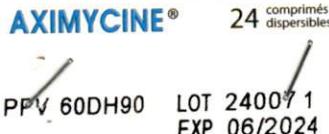
1-1-1



135DH



PPV : 40.5 DH



24, Rue des Martyrs - Settat زنقة الشهداء - سطات

Tél.: 05 23 40 09 35 - الهاتف: 06 49 20 44 81 - المحمول:

BILAN BIOLOGIQUE

Le :

06.04.2023

Dr. Mostafa HANINE
Medecin ECOSURGICISTE
Expert près des Témoignages
Rue des Eclairs imm 64 , N 3

Nom/Prénom :

Alaaoui MALK

NFLAMMATION

- CRP - VS 1^{ère} heure et 2^{ème} heure

ONOGRAMME

- Potassium, Sodium, Chlore
 - Réserve alcaline
 - Protides totaux

BILAN LIPIDIQUE

- Triglycérides - Cholestérol total
 - Cholestérol HDL - Cholestérol LDL

BILAN HEPATIQUE

- SGOT (ASAT), SGPT (ALAT)
 - Gamma GT
 - Phosphatases alcalines

BILAN URINAIRE

- Protéinurie des 24 heures
 - ECBU
 - Ioniogramme urinaire

BILAN GLYCEMIQUE

- Glycémie à jeun
 - Glycémie post-prandiale
 - HbA1c

DIVERS

- Myoglobine - Troponine
 - Electrophorèse des protéines

AUTRES

- Ferritine sg
 -

LCR

- Analyse Cytologique.
 - Analyse Biochimique.
 - Analyse Bactériologique et Culture.

HEMOGRAMME

- Globules rouges - Hémoglobine
Hématocrite - Globules blancs...
 - Plaquettes

BILAN DE LA FONCTION THYROÏDIENNE

- TSH - T3 - T4

BILAN DE LA COAGULATION

- Taux de prothrombine
 - INR
 - TCA malade/TCA témoin
 - Fibrinogène

BILAN DE LA FONCTION RENALE

- Crétaténine
 - Urée plasmatique
 - Acide urique
 - Clairance de la créatinine

EXPLORATION DE LA PROSTATE

- PSA

ENZYMES MUSCULAIRES

- LDH - CPK - CPK - mb

Cachet

M

Dr HASSANE ABOUNAIDANE

Pharmacien Biologiste Diplômé de l'Université de Lyon

INPE 063000863

Settat le 6 avril 2023

Enfant ALLAOUI MALAK

FACTURE N°	85068
------------	-------

Analyses :

Numération formule sanguine -----	B	80	
Proteïne C réactive -----	B	100	
Ferritine -----	B	250	Total : B 430

Prélèvements :

Sang-----	Pc	1
-----------	----	---

TOTAL DOSSIER	590,00 DH
---------------	-----------

Arrêtée la présente facture à la somme de :

Cinq Cent Quatre vingt Dix Dirhams



Edité le : 06/04/23

Enfant ALLAOUI MALAK

Dossier : 23D390

Du : 06/04/23

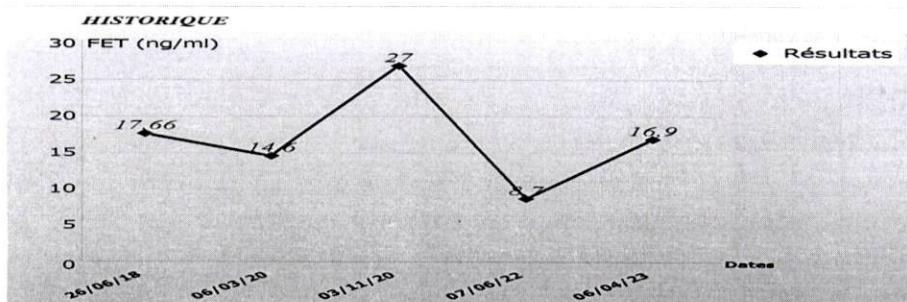
Prescripteur : Docteur MOSTAFA HANINE

Page : 2/2

Normales	Antériorités
-----------------	---------------------

Ferritine ----- :	16,90 ng/ml	<u>07/06/22</u> 8,70
--------------------------	-------------	-------------------------

Hommes : 23,9 à 336 ng/ml
 Femmes cycliques : 11 à 307 ng/ml
 Femmes ménopausées : 15 à 280 ng/ml
 Enfants : A la naissance : 100 à 300 ng/ml
 < à 1 an : 20 à 100 ng/ml
 > à 4 ans : Idem adultes



Edité le : 06/04/23

Enfant ALLAOUI MALAK

Dossier : **23D390**

Du : 06/04/23

Prescripteur : Docteur MOSTAFA HANINE

Page : 1/2

HEMATOLOGIE
Sysmex XS-1000 i

NUMERATION FORMULE SANGUINE

		Normales (Fille > 12 ans)	Antériorités
GLOBULES ROUGES			
Hématies -----:	4,93 M/mm ³	4,2 - 5,2	
Hémoglobine ----- :	13,0 g/100 ml	12 - 16	
Hématocrite -----:	39,20 * %	44 - 64	
- V.G.M. ----- :	79,5 * μ ³	85 - 95	
- T.C.M.H. ----- :	26,4 * pg	28 - 32	
- C.C.M.H. ----- :	33,2 g/100 ml	30 - 35	
GLOBULES BLANCS			
Numération des leucocytes -----:	3 460 * /mm ³	4000 - 10000	
Formule leucocytaire			
<i>Polynucléaires Neutrophiles</i> -----:	35,8 * %	50 - 70	
Soit :	1 239 /mm ³	2000 - 7500	
<i>Polynucléaires Eosinophiles</i> ----- :	6,4 * %	1 - 3	
Soit :	221 /mm ³	40 - 300	
<i>Polynucléaires Basophiles</i> ----- :	0,9 %	< 1	
Soit :	31 /mm ³	< 100	
<i>Lymphocytes</i> -----:	38,7 %	20 - 40	
Soit :	1 339 /mm ³	1500 - 4000	
<i>Monocytes</i> -----:	18,2 * %	1 - 10	
Soit :	630 /mm ³	40 - 800	
PLAQUETTES			
Résultat -----:	194 000 /mm ³	150000 - 400000	

N.B: QUELQUE LYMPHOCYTES ATYPIQUES

MARQUEURS INFLAMMATION

		Normales	Antériorités
Protéine C réactive -----:	2,0 mg/l		< 6

